

DATE DE CONVOCATION
09/08/2016DATE D'AFFICHAGE
10/08/2016DATE DE LA SEANCE
10/09/2016

En exercice	présents	Votants
15	15	15

HEURE : 08H00

Présents
FATU HIVA Henri TUIEINUI, 1 ^{er} délégué Athanasé PAHUTOTI, 2 ^{ème} délégué
HIVA OA Etienne TEHAAMOANA, 1 ^{er} délégué Tania BONNO, 3 ^{ème} délégué Domingo TEHAAMOANA, suppléant
NUKU HIVA Benoît KAUTAI, 1 ^{er} délégué Joseline Nateriria PIRIOTUA, 2 ^{ème} délégué Teva SCHIMTH, suppléant
TAHUATA Félix BARSINAS, 1 ^{er} délégué François KOKAUANI, suppléant
UA HUKA Nestor OHU, 1 ^{er} délégué Florentine SCALLAMERA, 2 ^{ème} délégué
UA POU Joseph KAIHA, 1 ^{er} délégué Marcel BRUNEAU, 3 ^{ème} délégué Pierre TAHIATOHUIPOKO, suppléant
Absents excusés

Procurations

Absents

Secrétaire de séance
Tania BONNO

**DELIBERATION N° 31-2016 du 10 septembre 2016,**

Accordant une subvention au comité organisateur local des 1^{er} jeux de l'archipel des Marquises HIVA OA pour l'exercice 2016

L'an deux mille seize, le 10 septembre, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 9 août 2016 (affichage le 10/08/2016) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à Taiohae, sous la présidence de Monsieur Félix BARSINAS, Président de la communauté de communes des îles Marquises

Exposé des motifs

Considérant que les 1^{er} jeux de l'archipel des Marquises constituent un évènement majeur de la vie sportive marquisienne, que le Comité organisateur local de HIVA OA a fait connaître ses besoins de financement pour l'organisation sportive et logistique de cet évènement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7;

VU l'arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;

VU l'arrêté n°2139 CM du 23 novembre 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté n° 2062 CM sus visé ;

VU l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres du bureau exécutif du Conseil Communautaire des Iles Marquises (CODIM) établi le 25 avril 2014

VU l'arrêté n° HC 124 DIPAC / BJC du 4 février 2011 ;

VU la demande de subvention enregistrée le 6 septembre 2016

VU le budget supplémentaire 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

ADOPTE**Article 1 :**

Il est accordé une subvention d'un montant de **3 000 000 F XPF (TROIS MILLIONS DE FRANCS XPF) au comité organisateur local des jeux des Marquises de HIVA OA, pour l'exercice 2016.**

Article 2 :

Le versement de cette subvention sera porté au crédit du compte du COLJAM de HIVA OA.

Article 3 :

La dépense est imputable au budget de la CODIM, compte 6574 subventions.

Article 4:

Le Président et le trésorier payeur de TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents

Fait à Taiohae, le 10 septembre 2016
Le Président

Félix BARSINAS



CONTRÔLE A POSTERIORI
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le : 23 septembre 2016
Et publication ou notification du : 23 septembre 2016
Le Président

